



Harcèlement moral, sexuel et chantage au licenciement

Par **carat**, le **15/07/2010** à **13:18**

Bonjour,j'ai commencé à travailler en tant que conseillère formation (commerciale) dans ma société le 08/04/2010.
Mon patron a d'emblée commencé à me faire des réflexions déplacées à connotation sexuelle comme par exemple "cochonne", devant témoins. rnIl m'a proposé de faire le ménage à raison de deux heures par semaines dans la société, en échange de quoi il me paierait en heures supplémentaires.rnJ'ai accepté de le dépanner car étant en difficulté financière.rnJe lui ai demandé la permission d'être absente les 5 et 6 août (fermeture annuel de la société du 06 au 30 août 2010) pour raison personnelle, il m'a accordé ces deux jours d'absence, et m'a demandé de faire le ménage à titre gratuit durant le mois de juillet afin que nous soyons "quitte". j'ai accepté, puis deux jours auparavant, soit le 13/04/2010, je lui ai demandé s'il était possible que je rattrape les 14 heures de travail que j'allais manqué en août, car je suis toujours dans des soucis financiers.rnil m'a répondu (en sms) qu'il fallait que j'arrête de pleurnicher, que c'était non. Je lui ai fait part du fait que je ne pouvais plus le dépanner pour le ménage, il m'a ensuite répondu que si je l'emmerde, je vais être servie, m'a appelé sur mon téléphone personnel à 20h, (la boîte fermant à 18h) afin de me menacer en me disant sur un message vocal que j'ai conservé "vous allez voir je ne vais pas vous rater, à la fin du mois de juillet vous pouvez vous trouver un autre travail"rnles objectifs mensuels sont contractuels, je dois faire 9000 € de chiffre par mois, pour le mois de juillet je suis à 5300 €rn lors de mon embauche, il m'a dit que seul au bout de 6 mois, j'atteindrais mon chiffre, n'ayant aucune expérience dans le métier, ni portefeuille client.
rnaujourd'hui il me menace de me licencier si mon chiffre n'est pas atteintrn(j'ai un collègue avec plusieurs années d'ancienneté qui a fait 4200 € de chiffre en juillet, moins que moi)rnque dois je faire ? il m'a convoqué ce matin dans son bureau afin de me pousser à bout en m'incitant à m'en aller.rn aidez moi s'il vous plaît je suis complètement perdue

Par **fabienne034**, le **15/07/2010** à **15:37**

bonjour, rnrndes objectifs qui ne peuvent être atteints sont un harcèlement moralrnrnpour tout savoir sur le harcèlement moralrnrn<http://www.fbls.net/harcelement.htm>